

NG.K.E.28.2.93

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

SECRET N° 93-401

du 4 Septembre 1993

/MFRA/DGFP/DGCA/SR.

Portant Reclassement et Nomination
de Monsieur BOFCUMBOU PAYAD (Casimir,
Instituteur Principal des cadres de
la catégorie A, hiérarchie II des
Services Sociaux (Enseignement)).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 4 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 02/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du
Statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les condi-
tions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E (ac-
tuellement A, B, C, D) des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195 du 5 Juillet 1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la
République du Congo ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut com-
mun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières
Administratives et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant
l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets
financiers des avancements, des reclassements, des révisions des si-
tuations administratives et des titularisations ;
(/u le décret n° 93/15 du 23 Juin 1993 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/18 du 24 Juin 1993 , portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/42 du 19 Juillet 1993 , portant organi-
sation des intérim des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1993 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 4124/DGFP/DGPE/SSC du 24 Juillet 1989
autorisant certains Fonctionnaires des Services Sociaux (Enseignement)
déclarés admis au Concours Professionnel à suivre un stage de Forma-
tion des Inspecteurs de l'Enseignement Fondamental du 1er Degré à
l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education de Brazzaville, en
tête : DINGA (Virginie Cécile.)

.../...

AK

3f

(/u l'arrêté n° 1348/MESS/DGFP/DGFCF/SAV/F du 7 Juin 1990 portant Promotion au titre de l'année 1988 de certains Instituteurs Principaux des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en tête : BOUMBI née DINGA (Virginie Céline)

(/u les résultats des Concours d'entrée à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education, session de Mars 1988.

(/u la lettre n° 095/MESS/DGAS/DPAA/SP/DFP/E6 du 13 Janvier 1992 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire transmettant le dossier de l'intéressé.

SECRET :

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 susvisé, Monsieur BOUMBOU-PAYAD (Casimir), Instituteur Principal de 4^e échelon, indice 940, des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en Service à Makotimpo-ko, (Région des Plateaux), titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Inspection de l'Enseignement Primaire (CAIEP), une session 1990, délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et Nommé Inspecteur de l'Enseignement Primaire de 3^e échelon indice 1010 ACC = Néant /

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 1^{er} Octobre 1990 date effective de reprise de Service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 4 Septembre 1993

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Reformes Adminis-
trative,



- Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO -

Jean Prosper K O Y O.-

AMPLIATIONS :

JORC.....1
DGFP/DGO.....3
DGFP/DLO.....2
DGB.....3
DCF.....3
DOSSIER.....3
INTERESSE.....1
SGG/BC.....2.-

